

3 État de l'aménagement

3.1 L'évolution urbaine d'Asson

Dans un premier temps, l'analyse de l'évolution urbaine d'Asson qui est présentée ici a été réalisée à partir d'une analyse du fond de plan cadastral des années **2006 à 2016**, croisée avec le registre de demande des autorisations d'urbanisme de la commune. Ce travail ainsi permis d'identifier les secteurs de développement sur cette période ainsi que les **espaces agricoles et naturels qui ont été urbanisés**.

Cette analyse est tout d'abord précédée d'un résumé de l'histoire de la commune et de ses « quartiers ». Ensuite, elle est mise en perspective avec le Plan Local d'Urbanisme qui a permis ces évolutions.

3.1.1 Histoire de la commune et toponymie

La commune d'Asson est identifiée sur les plus ancienne carte du Béarn.

Plus récemment, la commune est très bien identifiée sur la Carte de Cassini (1815). La carte de Cassini (1815) met en évidence plusieurs quartiers d'aujourd'hui : Arriusoulens, Sarramayou, Serre de Broze, Bengues... Elle dénomme également deux bois : le Bois de Bénac en limite de Lestelle-Bétharram et et le Bois des Forges au sud de la commune. Enfin, le nom de Capbis est implanté à l'époque à proximité de l'Oeil de Beez.



Asson sur la
Carte de Cassini en 1815.

La carte de l'IGN ci-contre ne met pas en évidence les développements urbains tel qu'ils sont usités au niveau local, si ce n'est sur le bourg, le quartier Labat et Las Grabes.

On peut souligner que le zoo d'Asson y est identifié comme « zoo de St-Pie ».

Un travail a donc été réalisé avec la commune afin de définir les noms d'usage de chacun des quartiers d'Asson.

Ce sont ces noms, que matérialise la carte ci-après, qui, en plus du bourg, seront utilisés pour les besoins du Plan Local d'Urbanisme.



Toponyme d'Asson



3.1.2 Une évolution urbaine très importante concentrée sur le bourg

L'analyse de l'évolution urbaine d'Asson qui est présentée ici a été réalisée à partir d'une analyse précise des photos aériennes sur la période 2006-2016, croisée avec le registre de demande des autorisations d'urbanisme de la commune. Ce travail ainsi permis d'identifier les secteurs de développement sur cette période ainsi que les **espaces agricoles et naturels qui ont été urbanisés** pour des vocations autres qu'agricoles.

Ce travail est ensuite en outre éclairé par l'analyse réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Nay sur la consommation d'espace sur la période 1998 – 2012 avec la même méthodologie.

Le PLU doit en effet analyser précisément la consommation d'espace agricoles et naturels des 10 dernières années afin de pouvoir faire des choix d'objectifs de modération / diminution pour le futur document.

Sur la période 2006-2016, **28,93 hectares** d'espaces agricoles et naturels ont été consommés :

- **19,57 hectares** à vocation d'**habitat**
- **9,36 hectares** pour les **activités** publiques, économiques et agricoles

Les cartes ci-après montrent que la consommation d'espace à vocation d'habitat a été quasi exclusivement réalisée sur le bourg de Asson, à la seule exception de 3 900 m² sur la quartier Latapie.

Cette consommation a été en très grande partie réalisée sous forme de maisons individuelles. 125 pavillons ont été construits en 10 ans, pour une moyenne de **1 565 m² par logement**, ce qui représente une moyenne élevée dans la mesure où la commune possède un réseau d'assainissement. Ce chiffre met en évidence un potentiel de modération de la consommation d'espace important.

4 opérations de plus de 10 constructions ont été réalisées en 10 ans, toute sur le bourg, et sous forme de lotissements pavillonnaires.

La consommation d'espace à vocation d'activités est liée à l'extension du zoo pour 2,25 hectares, à la déchetterie communautaire située sur la route d'Igon pour 0,91 hectares et à la construction de bâtiments à vocation agricole en zone agricole pour 6,09 hectares.

L'analyse sur cette période de référence de 10 ans met donc en évidence une consommation d'espace hors bâtiments agricoles de **2,27 hectares par an**, dont **1,95 hectares par an pour l'habitat**.

**Consommation foncière
2006 - 2016 d'Asson**

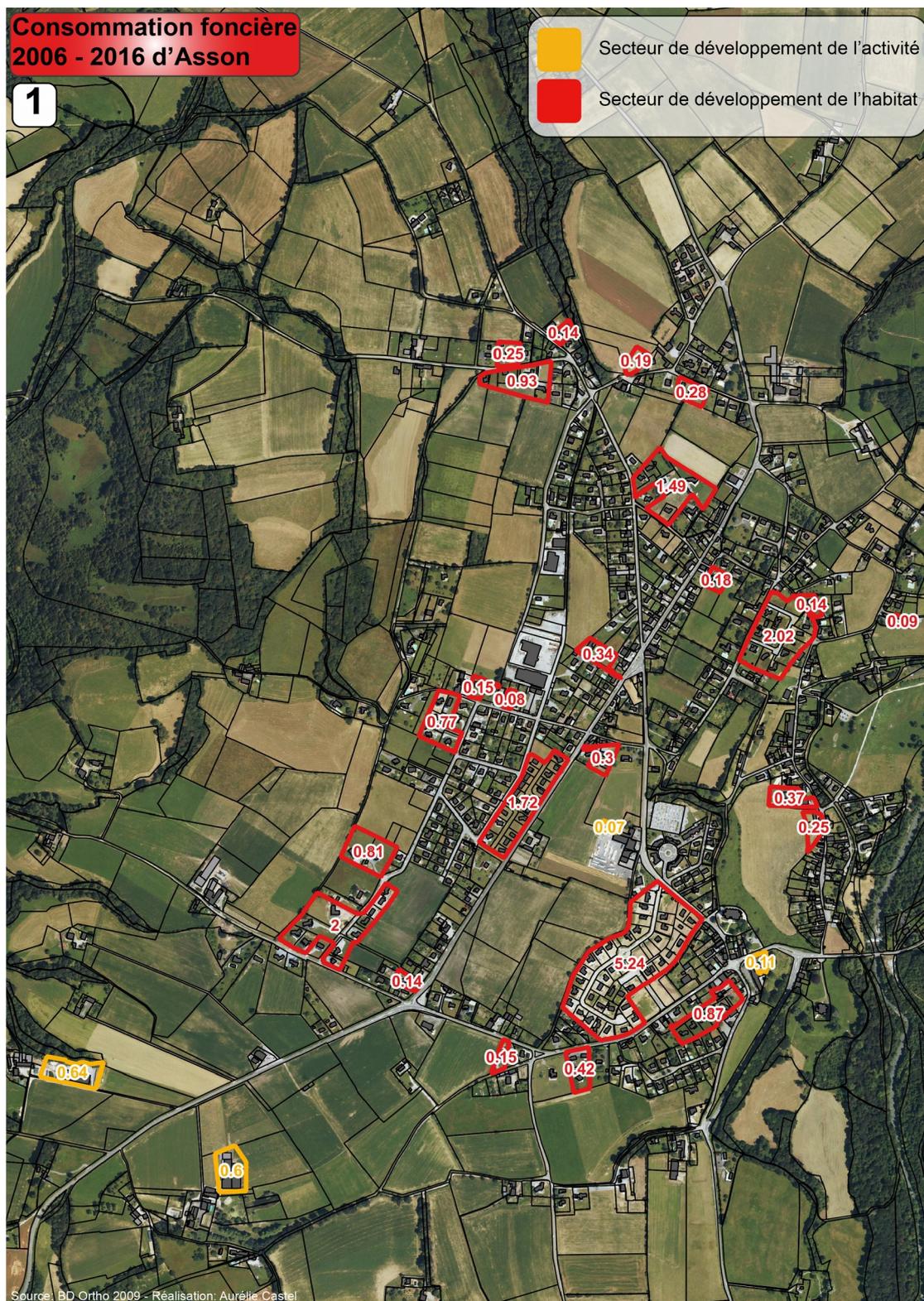
 Secteur de développement de l'activité

 Secteur de développement de l'habitat



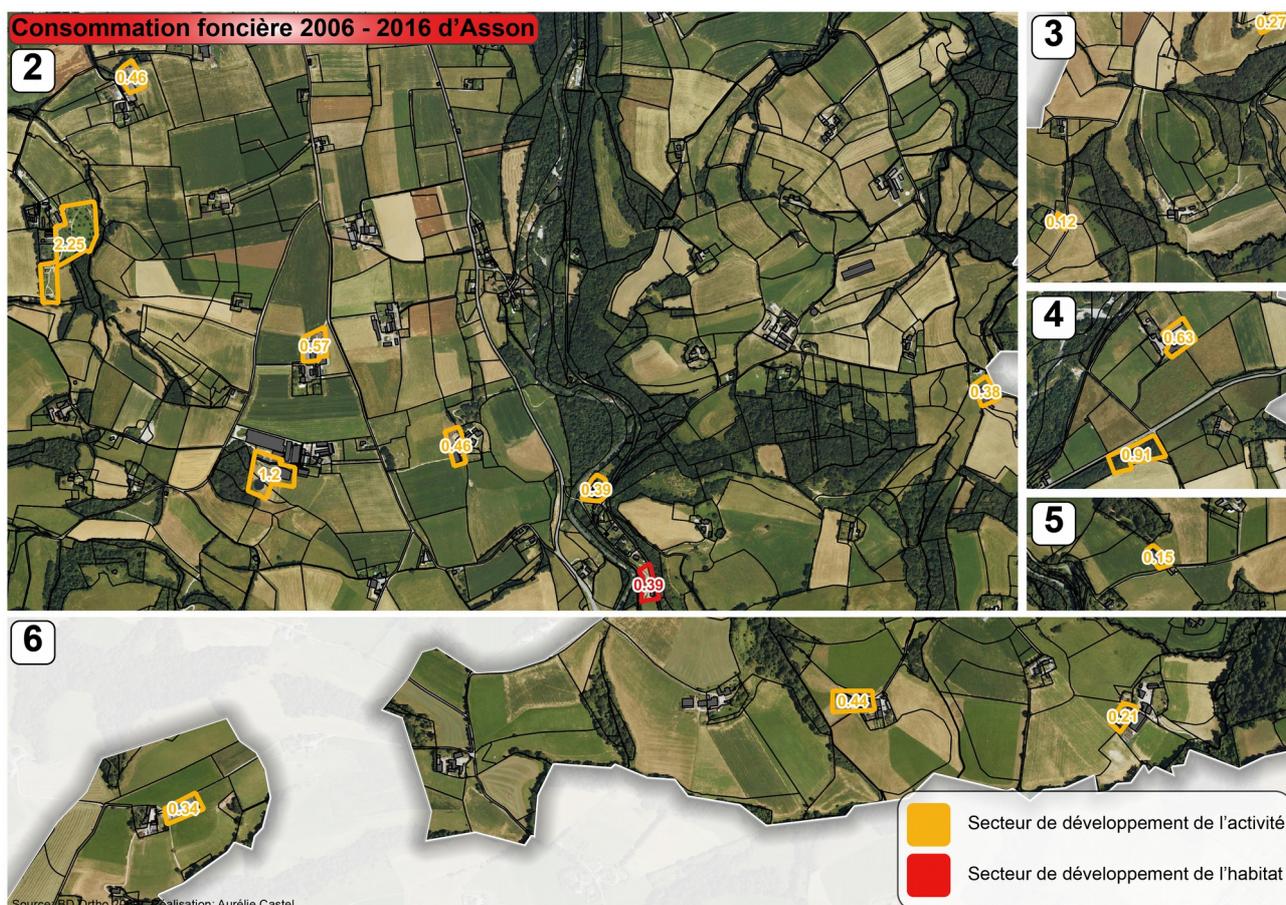
Source: BD Ortho 2009 - Réalisation: Aurélie Castel

Les zooms ci-après matérialisent les différents terrains artificialisés sur les différents quartiers de la commune.



Le bilan de la consommation d'espaces doit bien évidemment être rapporté à l'évolution démographique, à la production de logements et à l'évolution du nombre d'emplois. Ainsi, la commune a consommé **19,57 hectares liés à l'habitat pour la création de 125**

logements et l'accueil de **194 personnes supplémentaires**, soit une moyenne inférieure à **7 logements par hectares** seulement.



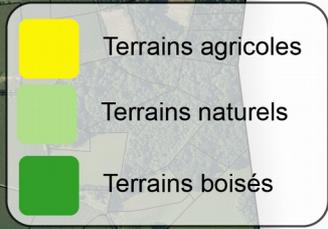
L'analyse du SCoT du Pays de Nay pour la période **1998-2012** met en évidence une consommation de 26,55 hectares pour l'habitat et de 13,82 hectares pour les activités dont 8,04 hectares de constructions agricoles.

Les deux analyses, réalisées sur 2 périodes différentes mais proches, arrivent l'une comme l'autre à un rythme de consommation d'espace, hors bâtiments agricoles, de l'ordre de **2,3 hectares par an**.

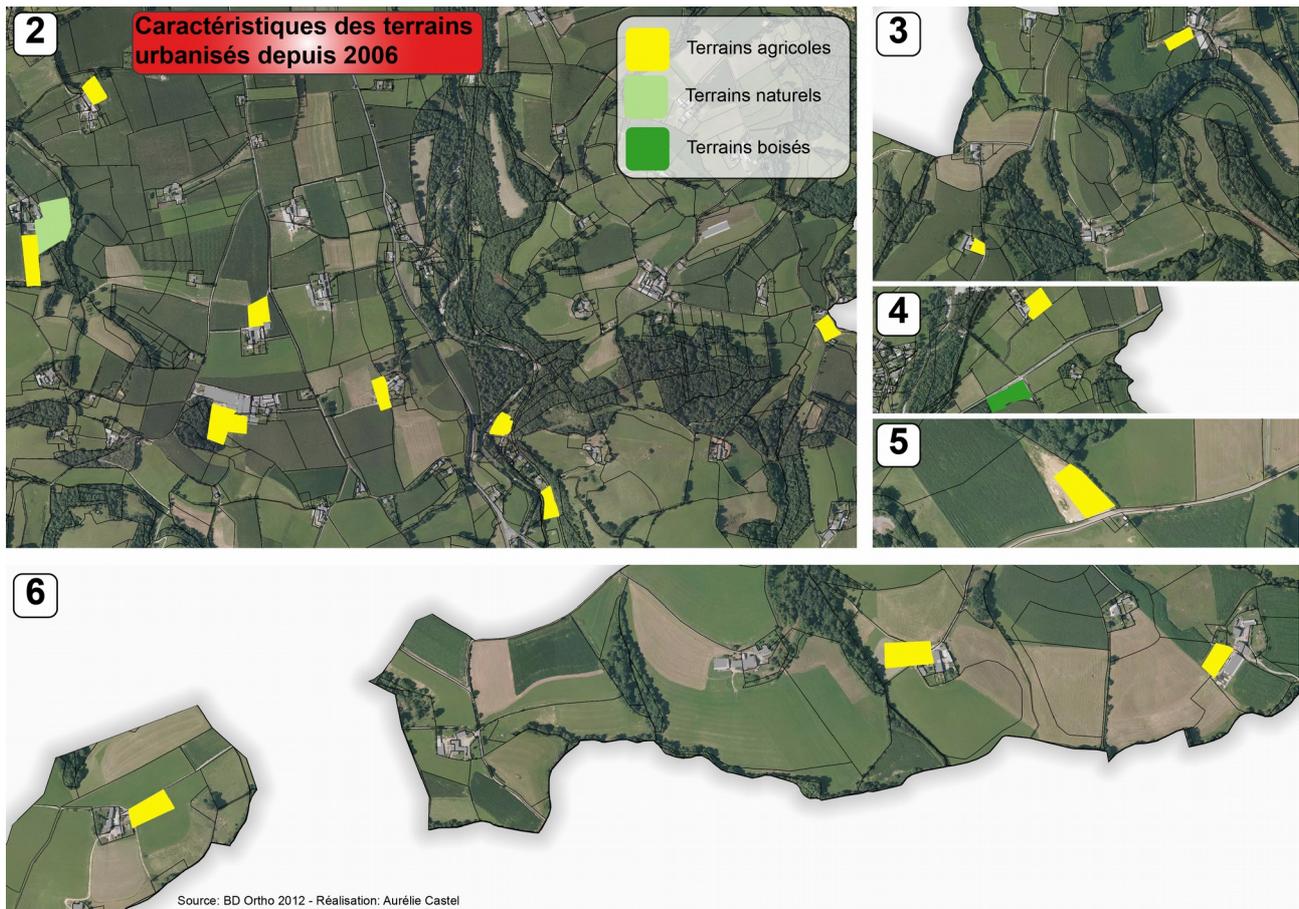
Dans le cadre de l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) a demandé que des indications soient apportées sur les caractéristiques des terrains qui ont été consommés dans le précédent PLU. Afin de répondre à cette demande, les cartographies suivantes qui indiquent, pour chaque terrain urbanisé, s'il s'agissait d'un terrain agricole, naturel ou forestier. Cette typologie reprend en effet celle qui est évoquée dans l'avis de la MRAE.

Caractéristiques des terrains urbanisés depuis 2006

1



Source: BD Ortho 2012 - Réalisation: Aurélie Castel



3.1.3 Un résiduel constructible important mais ciblé sur le bourg d'Asson (Plan Local d'Urbanisme en vigueur)

La commune d'Asson dispose d'un Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 26 octobre 2007. Ce document a ensuite fait l'objet d'une modification par délibération du 19 décembre 2009 et il a fait l'objet d'une révision simplifiée approuvée le 17 août 2009 pour la création de la déchetterie communautaire.

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur a fait le choix de concentrer le développement de l'urbanisation lié à l'habitat sur le bourg et a donc ainsi évité tout risque de mitage. Le document en vigueur n'a pas pris non plus le parti de comporter un volet montagne, la commune étant soumise à la loi Montagne au titre du Code de l'Urbanisme (voir Etat Initial de l'Environnement).

Toutefois, le volume des ouvertures à l'urbanisation réalisées en 2007 était conséquent et malgré un rythme soutenu de consommation observé depuis 2006 (2,3 hectares), le résiduel constructible, au sein de différents zonages excède les besoins de développement de la commune sur une quinzaine d'années.

En effet, le résiduel constructible du PLU sur le bourg est de l'ordre de 46 hectares, ce potentiel restant bien évidemment théorique, dans la mesure où il aurait pu être urbanisé en grande partie depuis 2007.

En effet, la somme des terrains non bâtis situés en zone urbaine, U, représente 18 hectares environ. De même, le résiduel des zones à urbaniser AU1 et AU2, directement ouvertes à l'urbanisation, est d'à peu près 9 hectares. Enfin, les réserves des zones à urbaniser AU3 et AU4, ouvrables à l'urbanisation par modification ou révision du Plan Local d'Urbanisme, sont de l'ordre de 19 hectares.

Ces éléments théoriques devront être affinés au regard de différents critères, et notamment la rétention foncière, la situation d'enclavement de certaines parcelles ou des problèmes d'accès, la desserte en réseau, la topographie... Il convient également de préciser que ces chiffres ne comprennent pas le potentiel de densification au sein des zones et terrains bâtis, qui fera l'objet d'une analyse complémentaire et qui devra être ajouté.

La recherche de nouvelles emprises constructibles sur les terres agricoles et naturelles n'apparaît pas, dans un contexte de Grenelle de l'Environnement et de SCoT rural, comme étant un enjeu hormis pour la zone d'activités communautaires et l'extension du zoo d'Asson.

**Résiduel de zones constructibles
du PLU en vigueur**



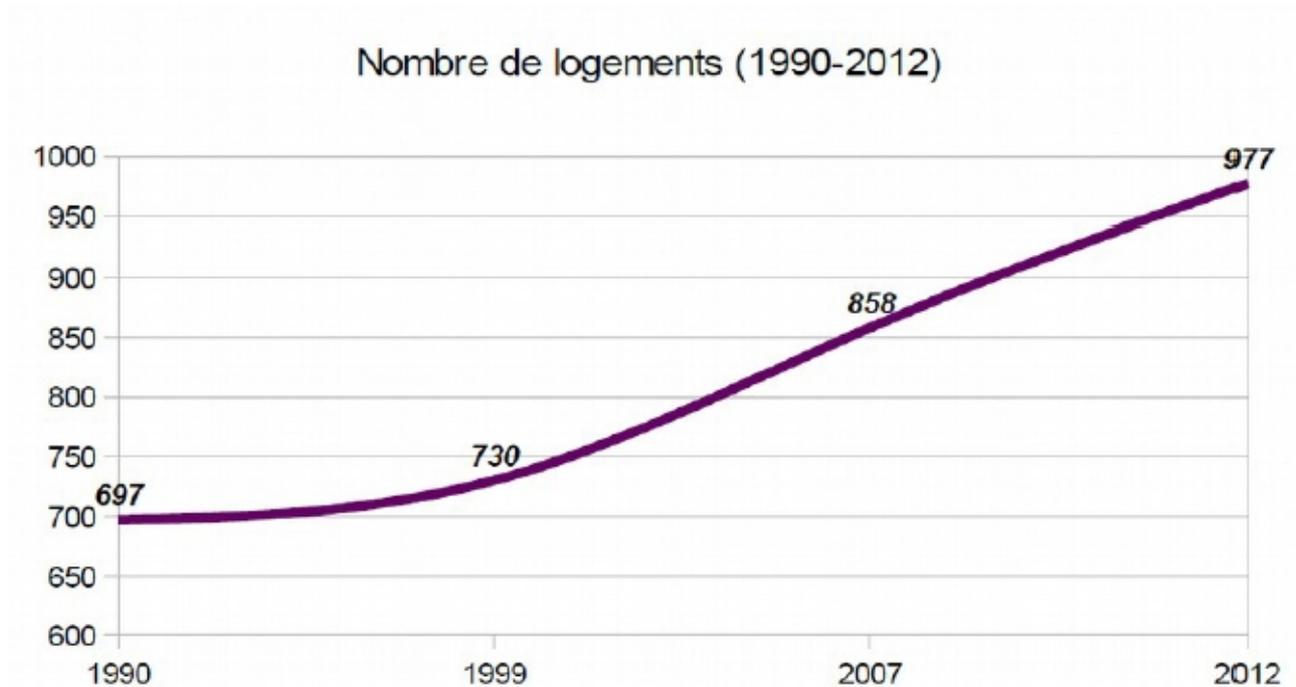
Source: Bing Aerial - Réalisation: Aurélie Castel

Les principaux enjeux :

- *poursuivre l'objectif de maîtrise de l'évolution urbaine sur le bourg mis en œuvre par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur*
- *modérer la consommation d'espace en réduisant la taille moyenne des parcelles*
- *adapter le Plan Local d'Urbanisme aux besoins de développement du pôle de secteur du SCoT en réduisant les ouvertures à l'urbanisation*
- *préserver les espaces agricoles, les paysages et corridors écologiques*

3.2 L'Habitat

Les chiffres exposés ci-dessous sont ceux de l'INSEE pour 2012. Ces chiffres sont également alimentés par l'observation des réalisations récentes sur la commune ainsi que les données locales liées à l'autorisation de nouveaux logements depuis 2012.



Le parc de logements d'Asson s'établissait à **977 logements** en 2012. Le rythme de croissance du parc de logements est particulièrement soutenu, avec une évolution très importante depuis 1999 : + 250 logements (+33%) en 13 ans, soit un taux de croissance de 2,5 % par an sur la période 1999-2012. Si l'on prend les quinze dernières années, le parc de logement connaît un accroissement de **19 nouveaux logements par an**.

La commune compte 83% de résidences principales, ce qui est inférieur à la moyenne du Pays de Nay, les taux étant généralement supérieurs à 90 %. Le parc de logements se caractérise surtout par un taux de vacance important mais en baisse depuis 2012. Il s'établit à 94 logements, soit 9,8 % du parc en 2014, contre 109 logements deux années précédemment. Ce sont donc 15 logements disponibles qui sont sortis de la vacance en 2 ans et remis sur le marché.

Le nombre de résidences secondaires est lui de en forte baisse passant de 88 à 44 en 7 ans. Il est donc probable qu'un certain nombre de résidences secondaires aient été déclarées en logements vacants, notamment du fait de l'évolution de la fiscalité sur les résidences secondaires. Le potentiel réel des logements vacants est donc à prendre avec précaution, à la fois par la remise de logements sur la marché depuis 2012 mais également par des déclarations qui pourraient être liées à la fiscalité sur les résidences secondaires.



Constructions récentes dans le bourg d'Asson

Les appartements ne représentent que 6,1% du parc de logements., celui-ci étant très fortement marqué par la maison individuelle.

Les locataires ne représentent que 19,6% du statut d'occupation, ce qui est insuffisant pour assurer le renouvellement de la population (plutôt 30 à 35%). Ce sont toutefois 160 logements locatifs que compte la commune, dont la présence de 12 logements HLM à proximité de la mairie (photo ci-après) et plusieurs dizaines de logements appartenant à la commune sous forme de logements aidés, avec 24 logements PALULOS et 10 logements conventionnés notamment. La commune d'Asson a donc mené une politique interventionniste forte dans le domaine du logement locatif aidé.

Logements HLM collectifs de l'Office 64 de l'habitat



Logement vacant

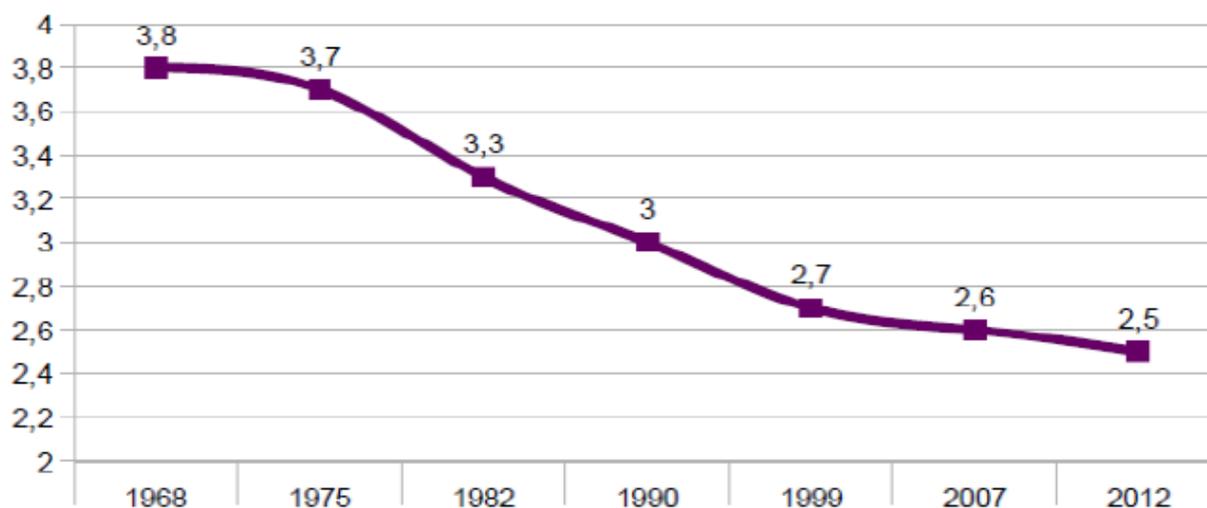


Les logements de la commune restent des logements très spacieux. En effet, **les petits logements, T1, T2 et T3 ne représentent que 13% du parc de logement**, ce qui est très faible, la moyenne départementale étant de 35%. En outre, il n'existe qu'un seul T1 sur la commune contre 20 T2. Les T4, T5 et plus représentent plus de 76% du parc de logement. Il en résulte un possible frein au parcours résidentiel de certains ménages, et notamment les jeunes et les familles mono-parentales.

Le **parc de logements est relativement jeune**. En effet les logements construits avant 1946 ne représentent que 30 % du parc de logement. Ceux construits entre 1946 et 1990 représentent 42% des logements, tandis que ceux construits depuis 1990 représentent d'ores et déjà 27% du total des logements.

Parallèlement, et ainsi que nous l'avons évoqué au sujet de la démographie, le nombre d'occupants au sein des résidences principales ne cesse de diminuer de façon extrêmement forte, avec 2,5 personnes par résidence principales en 2012, contre 3,7 en 1975 ou encore 3 en 1990. La décohabitation est très marquée et marque une évolution majeure de la commune. A ce rythme, le nombre de personnes pourrait être de 2,3 personnes à un horizon de 15 ans.

Nombre de personnes par résidence principale



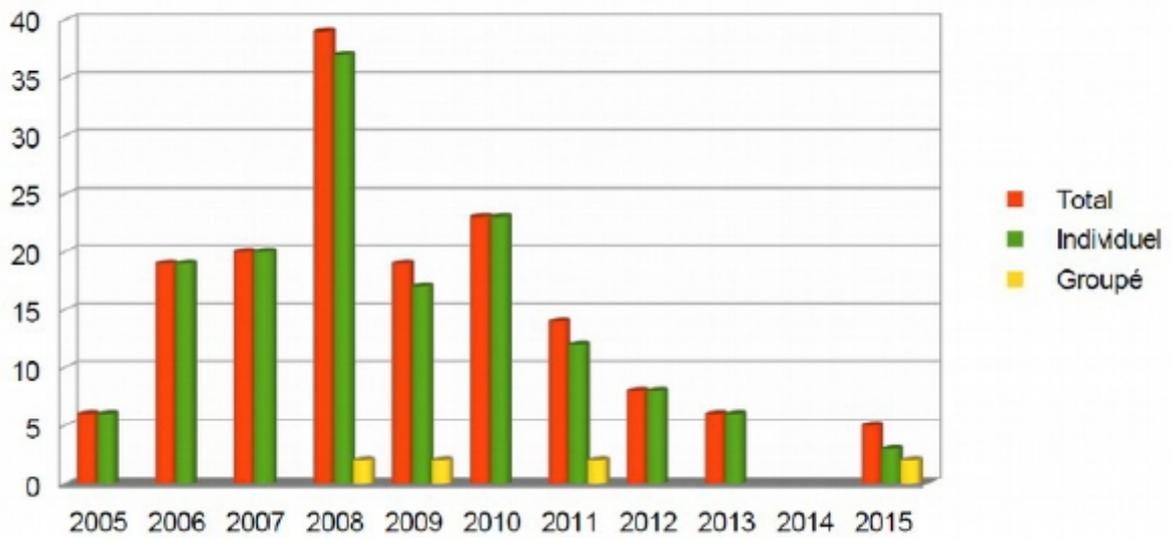
Ce phénomène, qui a nécessité sur les dix dernières années un **besoin en logement de 4 nouveaux logements** par an depuis 1999 pour uniquement maintenir le nombre d'habitants, modère la « productivité » du rythme de production de nouveaux logements.

Enfin, les dernières données qui doivent être détaillés concernent le rythme d'autorisation de nouveaux logements.

Ces données illustrent la croissance du parc de logement évoqué précédemment. Entre **2005 et 2015, 159 nouveaux logements ont été autorisés**, soit une moyenne de près de **16 nouveaux logements par an**. L'année 2008 connaît un pic, avec 39 logements autorisés, contre aucun pour l'année 2014. Sur cette période, 95% des nouveaux logements autorisés sont des maisons individuelles, ce qui est supérieur à la moyenne du Pays de Nay (85%) et qui met en évidence les opérations importantes de lotissements qui ont été réalisées.

Enfin, il convient également de s'arrêter sur la dimension géographique de l'évolution du parc de logement. En effet, et ainsi que les cartes liées à la consommation d'espace sur le territoire d'Asson depuis 10 ans le mettent en évidence, la production de logements s'est réalisée quasi exclusivement sur le bourg, à l'exception de 2 pavillons sur le quartier Latapie.

Logements Autorisés de 2005 à 2015



Les principaux enjeux :

- *maintenir un rythme de production de logements soutenu dans le cadre des orientations du SCoT du Pays de Nay*
- *poursuivre la proportion de logements locatifs sur la commune*
- *diversifier l'offre de logements au sein des opérations d'aménagement*
- *favoriser l'adaptation des logements des personnes âgées pour permettre leur maintien sur la commune*

3.3 Infrastructures et offre de transport

3.3.1 Les déplacements

Ainsi que nous l'avons déjà évoqué lors de l'introduction liée au positionnement géographique, la commune est accessible depuis différents axes de communication et différents moyens de transports soit sur la commune, soit à proximité.

Les solutions de mobilités présentes sur le territoire d'Asson sont liées :

- au réseau routier et à l'automobile
- au réseau de transports interurbains départemental
- au transport à la demande (Le Petit Bus) du Pays de Nay
- au transport scolaire.

Les solutions situées à proximité de la commune sont plus larges avec :

- la desserte SNCF sur les communes limitrophes de Coarraze-Nay.

Le bourg de la commune d'Asson est distant de 5 minutes de la commune de Nay, pôle du territoire avec un haut niveau de services, par la RD 36 au nord du bourg. Les communes de Pau, Lourdes et Laruns sont distantes de 30 à 35 minutes d'Asson.

S'agissant des transports en commun, le bourg d'Asson est situé à une dizaine de minutes de la gare SNCF TER et Grand Lignes de Coarraze-Nay et à 30 minutes des gares TGV de Lourdes et Pau.

Enfin, la desserte en transports en commun est très importante pour une commune rurale, avec la présence d'une ligne de transports interurbains avec 2 arrêts de bus et de 9 neuf points de prise en charge du Transports A la Demande (TAD).

Dans ces conditions, la commune d'Asson dispose d'une bonne accessibilité et d'une bonne desserte, résumée dans la carte ci-après, qui confirme ses ambitions de développement et son statut de pôle de secteur au titre du SCoT du Pays de Nay.

En termes de mobilités, il convient de noter que 76% des actifs travaillent en dehors de la commune soit **près de 700 personnes à se déplacer quotidiennement pour travailler.**

En ce qui concerne les voiries, la commune est desservie par 3 axes principaux :

- la **route départementale 35** sur un axe est-ouest, qui relie la commune à Pau par le RD 938 ou Lourdes, en provenance d'Igon, mais également la vallée d'Ossau par Louvie-Juzion. Elle présente un trafic de 2400 à plus de 4000 véhicules/jour,
- la **route départementale 36**, qui permet au nord du bourg de rejoindre la commune de Nay en 5 minutes, avec un trafic moyen journalier de 1400 véhicules par jour,
- la **route départementale 126** qui dessert la vallée de l'Ouzom et le Col du Soulor, dont le trafic est de 1900 véhicules par jour jusqu'au croisement du quartier Latapie et de la carrière d'Asson, puis qui chute de 300 véhicules par jour ensuite en direction d'Arthez d'Asson.

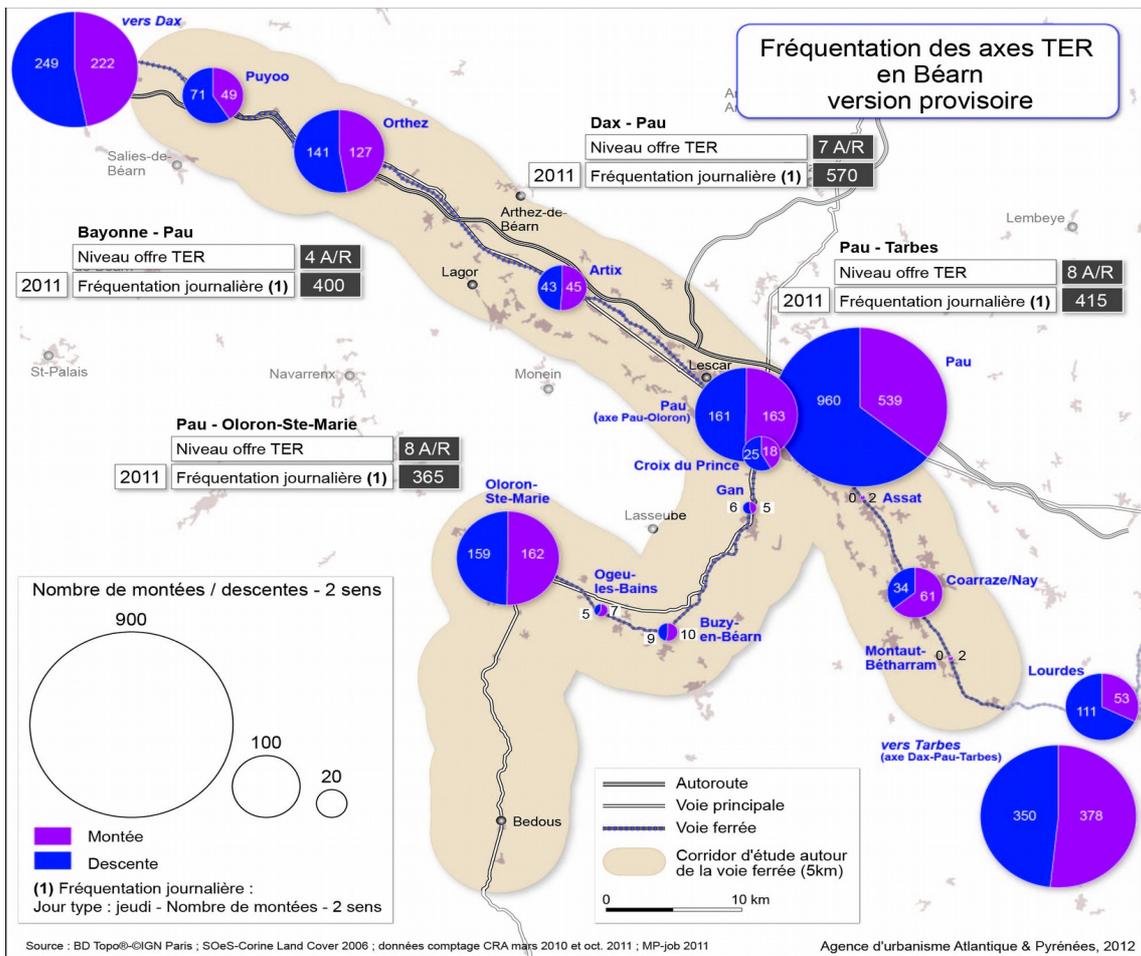
Le réseau est marqué par la desserte de la carrière d'Asson en poids-lourds, qui effectuent de nombreuses rotations sur la RD 35 depuis Igon et ensuite sur la RD 126.

Enfin, il convient de noter que le réseau de voirie communal est très développé, eu égard à la taille de la commune, et représente **120 kilomètres de voies.**

Les déplacements sont en outre facilités sur la commune par la desserte SNCF. **La gare SNCF de Coarraze-Nay**, qui est une gare Grandes Lignes et TER située sur le territoire de la commune de Coarraze et propose 3 trains en Grandes Lignes par jour sur l'axe Pau-Toulouse et 8 dessertes TER sur l'axe Pau-Lourdes, avec une liaison TGV en gare de Pau. Le trafic annuel de la gare est estimé à **35 000 passagers par an**, ce qui fait de l'équipement un point d'accessibilité important à la commune. Des travaux d'aménagement ont actuellement débuté pour renforcer l'équipement et ses services.

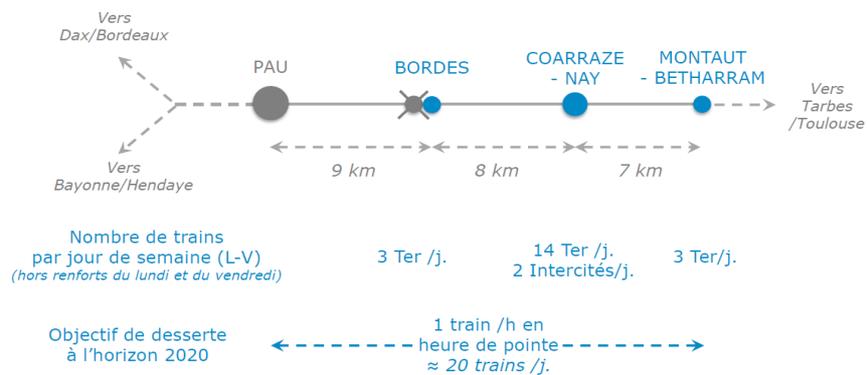
La commune ne possède pas de gare mais est proche de la **gare SNCF de Coarraze-Nay** avec une desserte Grandes Lignes et TER. **La gare SNCF de Coarraze-Nay**, qui est une gare Grandes Lignes et TER située sur le territoire de la commune de Coarraze et propose 3 trains en Grandes Lignes par jour sur l'axe Pau-Toulouse et 8 dessertes TER sur l'axe Pau-Lourdes, avec une liaison TGV en gare de Pau. Le trafic annuel de la gare est estimé à **35 000 passagers par an**, ce qui fait de l'équipement un point d'accessibilité important à la commune. Des travaux d'aménagement ont été réalisés pour renforcer l'équipement et ses services. Le **développement** de la desserte, avec notamment le passage à **14 TER par jour à Coarraze-Nay** est un élément fort à prendre en compte en matière d'attractivité de la commune et de mobilités.

Les habitants peuvent également facilement accéder à la **gare TGV de Pau** qui bénéficie d'une fréquentation supérieure à 800 000 passagers par an.



Le train comme épine dorsale du système de mobilité
Atelier du SCoT du Pays de Naye – Jeudi 29 janvier 2015

DESSERTE SUR L'AXE PAU – TARBES Objectifs à l'horizon 2020



La commune est desservie par le réseau de transports interurbains départemental et plus particulièrement par la ligne n°804 Pau-Asson dont la desserte a été renforcée depuis quelques années. Il existe 2 points d'arrêts : le bourg, et au sud du quartier Latapie, avec une fréquence de 5 à 8 allers-retours quotidiens du lundi au vendredi. Le réseau des bus scolaires, qui dessert la commune, est également accessible à tous les habitants.



Toujours en ce qui concerne les transports en commun, la commune est desservie par le réseau de Transport à la Demande mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Nay, dénommé « le Petit Bus ». La commune possède 9 points de prise en charge (voir carte ci-après), avec une desserte 6 jours par semaine (matin et/ou après-midi) pour se rendre sur différents points de Coarraze, Nay ou Bénéjacq ce qui permet de bénéficier de l'intermodalité avec les autres modes de transports à un tarif réduit (2€).

transports64
à la demande

Le petit bus **2€** tarif unique aller simple

Réservations du lundi au vendredi de 8h30 à 17h :

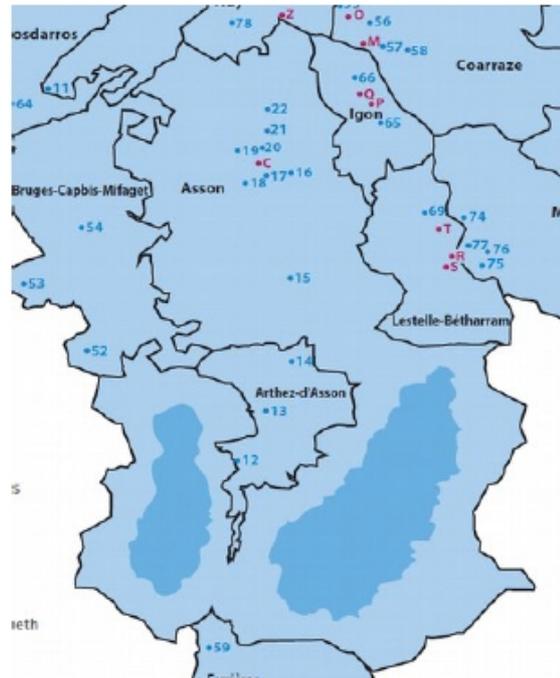
► N° Vert 0 800 64 24 64 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Le transport pour tous en Pays de Nay

www.paysdenay.fr www.cg64.fr

ASSON

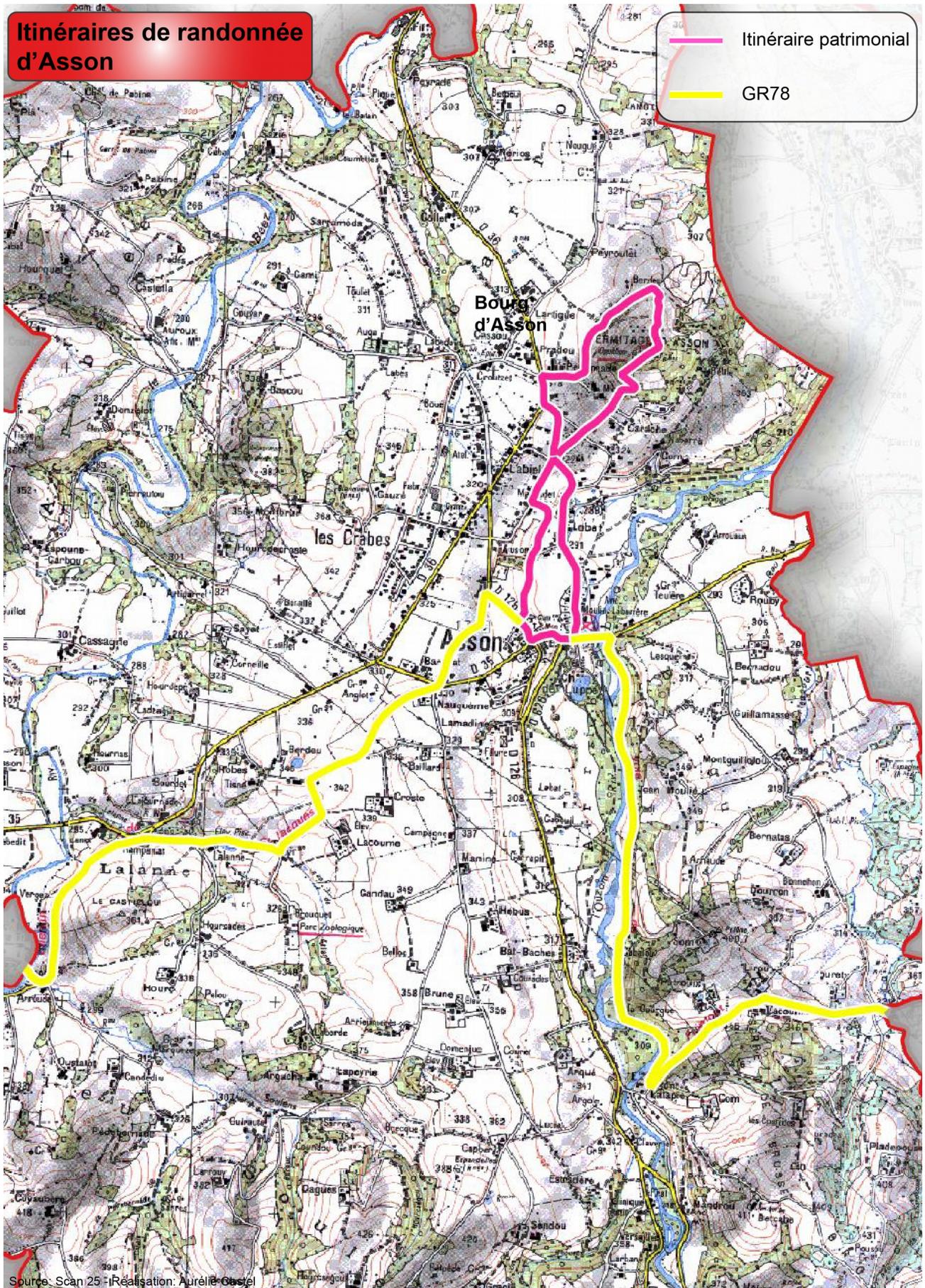
- 15 Pont Latapie
- 16 Château - Ribère
- C Mairie*
- 17 Ecole du Bourg
- 18 Croix Nouguem
- 19 Lasgrabes
- 20 Station Fréchou
- 21 Bert*
- 22 Bié



La commune possède plusieurs itinéraires de randonnées pédestres et cyclistes (VTT, cyclotourisme...). Les itinéraires pédestres sont liés à la présence de l'itinéraire de Grande Randonnée n°78 (GR78) dit de Saint-Jacques de Compostelle, mais également à des itinéraires du Plan Local de Randonnées ou des circuits touristiques (sentiers d'Emilie).

Itinéraires de randonnée d'Asson

Itinéraire patrimonial
GR78



Source: Scan 25 - Réalisation: Aurélie Castel

Enfin, la commune possède plusieurs itinéraires de déplacements doux, essentiellement piétons, sécurisés, soit au bord de voies (école du bourg) soit au sein d'opérations d'aménagement récentes. Ces aménagements favorise les déplacements piétons en toute sécurité et l'itinérance au coeur du bourg.



3.3.2 Le stationnement

Le Plan Local d'Urbanisme, depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, doit recenser les possibilités de stationnement sur le territoire de la commune, en identifiant les éventuelles solutions offertes en termes de véhicules électriques, auto-partage...

La question du stationnement sur la commune d'Asson met en évidence un besoin soutenu d'emplacements aux heures d'entrée et de sortie de l'école du bourg, bien que de nombreux habitants fréquentent l'école sans avoir recours à l'automobile.

En revanche, les espaces de stationnement collectifs réalisés au sein des récentes opérations d'aménagement sont surdimensionnés et ont consommé beaucoup d'espace sans besoin constaté lors des études de terrain.



Il convient de noter que la commune s'est équipée d'une borne de recharge pour les véhicules électriques à proximité de la Mairie.

Les principaux enjeux :

- *favoriser l'accès aux transports en commun*
- *poursuivre le développement et la sécurisation des cheminements piétons pour aménager un bourg « apaisé » importants sur la commune*
- *assurer le maillage en cheminements doux des opérations d'aménagement, équipements et commerces*
- *mutualiser les espaces de stationnement*

3.4 Les services et équipements

3.4.1 Les équipements scolaires

La commune possède 2 écoles :

- celles du bourg, la plus importante, qui regroupe 8 classes de la maternelle au primaire. L'école accueille également une classe de TEP en provenance de la commune voisine d'Igon.
- L'école du quartier Latapie, qui accueillait historiquement les enfants des familles du sud de la commune. L'école possède 2 classes, de la maternelle au primaire.

Les deux écoles possèdent leur propre garderie matin et soir.

La restauration scolaire est présente sur les 2 sites ainsi qu'un service de transports.

Toujours dans le domaine de l'enfance, la commune ne possède pas de crèche mais 7 assistantes maternelles sont déclarées auprès du Département sur la commune.



Ecoles du bourg (en haut) et du quartier Latapie (en bas)



3.4.2 Les équipements administratifs, culturels, de santé et de sports et loisirs

La commune possède une bibliothèque est installée dans les locaux de la Mairie, avec les mêmes horaires d'ouvertures. 300 ouvrages sont disponibles, la bibliothèque ayant rejoint le réseau de lecture publique du Pays de Nay. Son déplacement, afin de la conforter, sera évoqué au titre des travaux du PLU.

La poste est installée à proximité de la Mairie-Bibliothèque, et est ouverte tous les matins.

La commune constitue un véritable pôle de santé pour les communes du sud du Pays de Nay qu'il convient de conforter. Les équipements et services de santé comprennent :

- 1 médecin généraliste
- 1 pharmacie
- 1 dentiste
- 1 cabinet d'infirmières
- 1 diététicienne
- 1 kinésithérapeute
- 1 ostéopathe
- 1 sophrologue.



La commune possède également un gymnase, avec notamment la pratique du handball dont l'équipe est

Nationale 3 féminine et masculine. A son arrière se trouve une salle socio-culturelle pour la pratique d'autres activités (yoga...).

Enfin, la commune possède une aire de jeux pour enfants à l'entrée du quartier Labat, un parcours de santé et un parcours de pêche sur l'Ouzom.



Aire de jeux du quartier Labat

Le cimetière est lié situé au coeur du bourg, à proximité de la mairie, sur la rue des Pyrénées.

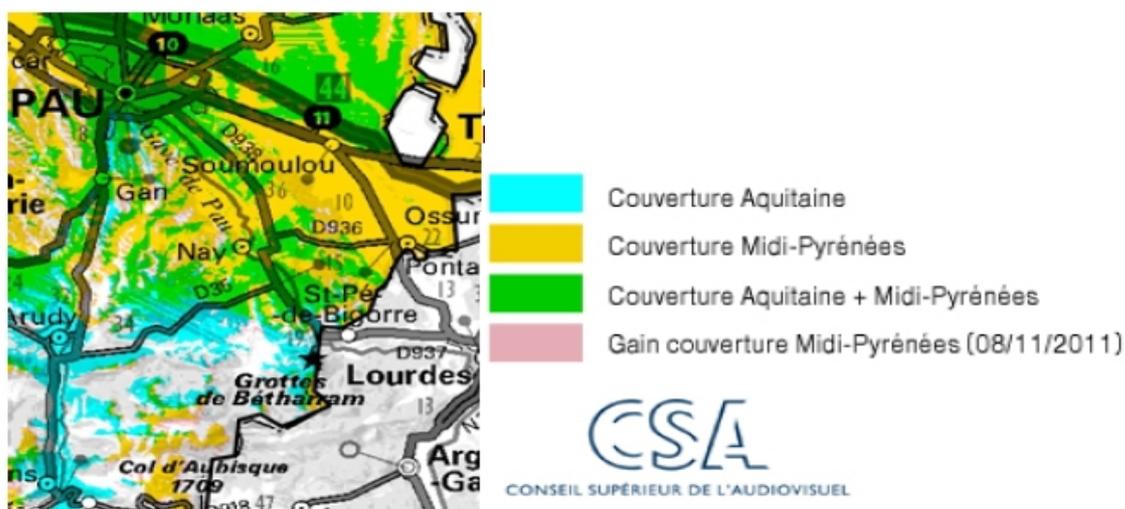
3.4.3 Les équipements TIC (Technologie Information et Communication)

En termes de TIC, pour le Haut-Débit, la commune possède un point NRA qui dessert également les communes de Bruges Capbis Mifaget, Haut de Bosdarros, Lestelle Betharram, Louvie Juzon et Lys. Ce central est équipé en VSDL2, qui permettrait un début supérieur à celui actuellement exploité. 3 opérateurs y sont présents : Orange, Bouygues et SFR.

A l'échelle de l'ensemble de la couverture du point NRA, 95 % des lignes raccordées peuvent avoir l'ADSL, l'ADSL2+, la télévision et le téléphone par ADSL.



La commune est desservie par le réseau THD déployé via IRIS 64. Enfin, la couverture mobile est assurée depuis le pylône TDF de Barrabourg avec un déploiement de la 3G par Orange, Bouygues et SFR, qui ne permet pas toutefois une couverture en 3G satisfaisante sur toute la commune et notamment sur le bourg. La couverture TNT, qui dépend du réseau Midi-Pyrénées, semble quant à elle bonne.



Ces données ne doivent bien évidemment pas occulter des éventuels problèmes, qui peuvent être localisés en raison du relief et des boisements.

Les principaux enjeux :

- *conforter les 2 sites scolaires*
- *développer un équipement lié à l'enfance à proximité de l'école du bourg*
- *développer les services de santé dans le centre-bourg*
- *améliorer la desserte numérique*